

# **AVIS**

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE  
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

**SANTE,  
PROTECTION SOCIALE**

ASSEMBLEE PLENIERE  
du 11 FEVRIER 2005



# AVIS

## DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

---

### AVIS GÉNÉRAL SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2005

#### Thèmes transversaux

1. A l'occasion des changements récents de l'environnement juridique de la statistique publique, le Conseil renouvelle ses encouragements aux services statistiques afin de poursuivre l'effort engagé pour **utiliser les sources administratives aux fins de connaissance statistique** dans le cadre de collaborations inter-administratives renforcées.
2. Le Conseil souhaite que les **priorités du programme statistique européen** proposées par Eurostat prennent en compte les besoins de l'ensemble des utilisateurs de la statistique européenne. En conséquence, il demande à être tenu informé de ces propositions afin de pouvoir exprimer un avis en temps utile, avant la fixation de la position française.
3. Le Conseil encourage les efforts entrepris par le système statistique public pour **améliorer la qualité des opérations existantes et lancer des réflexions et opérations innovantes** afin de mieux répondre aux besoins d'information de l'ensemble des utilisateurs et de réduire la charge de réponse. Il salue à cet égard le travail réalisé au sein du comité du label. Il demande que, dans les formations, l'organisation des débats consacrés à l'opportunité des opérations innovantes ou visant à améliorer la qualité fasse l'objet d'une attention particulière.
4. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée début 2006 sur les questions de **diffusion et d'accès aux informations statistiques**. Il souhaite que la préparation de cette Rencontre se fasse en liaison avec l'ensemble des utilisateurs.

#### Statistiques sociales

5. Le Conseil a pris acte du bilan dans l'ensemble positif de la première enquête de recensement. Constatant que le recensement de la population est une opération à compétence partagée entre les communes et l'Etat, il encourage les partenaires à expliciter les éléments constitutifs de ce partage. Il se félicite de la mise en place de **l'instance d'évaluation des processus de collecte du recensement de la population**, qu'il a appelée de ses vœux. Il attend de cette instance qu'elle promeuve une dynamique de progrès concerté entre les nombreux acteurs des enquêtes de recensement et souhaite une information régulière sur ses travaux.
6. Enregistrant avec satisfaction la création de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) au sein du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le Conseil souhaite que, dans le cadre du système statistique public, cet observatoire fasse aboutir les réflexions déjà anciennes sur les concepts et les indicateurs afin d'améliorer les outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées et de la deuxième génération (hommes, femmes, enfants)**. Il lui semble en particulier important de disposer d'indicateurs comparables entre les pays européens.

7. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer le débat sur la mesure de l'inflation et du pouvoir d'achat et, en particulier, les résultats présentés sur la prise en compte de l'effet qualité et sur l'indice des prix par niveau de revenus des ménages. Pour contribuer à la poursuite de ces efforts, il demande au bureau de définir les modalités selon lesquelles pourrait être constitué un groupe de travail du Cnis ayant pour mission d'examiner les améliorations possibles en matière de production d'informations statistiques relatives à la **mesure des niveaux de vie et à l'analyse des inégalités** selon les différentes catégories de ménages et selon les territoires, ainsi qu'à leurs évolutions dans le temps.
8. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et à développer les collaborations avec les chercheurs.
- Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
- Sous ces conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives.
- Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations.

#### Statistiques économiques

9. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel** portant sur l'ensemble des secteurs économiques, ce qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Elle est effectuée auprès des entreprises et des groupes. Cette enquête met notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente ».
- Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
10. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis.
- Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.
11. Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins. Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en termes de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires. Il souhaite que, sur les bases ainsi arrêtées, soient rapidement accessibles les données financières et économiques de l'artisanat.

12. Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**.  
Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.

### Statistiques régionales et locales

13. Le Conseil a pris acte avec intérêt des travaux déjà réalisés par le **groupe de travail sur la diffusion et l'utilisation des données du recensement** ; il encourage la poursuite des travaux en vue de répondre rapidement aux besoins en termes de données infra-communales.
14. Le Conseil souhaite que les textes d'application sur les transmissions d'informations statistiques relatives aux compétences transférées, prévus par l'article 130 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13/08/04, s'inscrivent dans un cadre général commun. Pour chaque texte, il recommande qu'une concertation soit entamée entre les services producteurs de statistiques publiques (collectivités locales, services régionaux et locaux de l'Etat) et l'ensemble des utilisateurs des statistiques régionales et locales afin d'adapter ce cadre général au domaine concerné. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit organisée en 2005 sur les conséquences de la **décentralisation** en matière de système d'information statistique.
15. Dans le cadre de la réalisation du programme à moyen terme, le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la consolidation du **dispositif d'observation locale de l'emploi**, par mobilisation et confrontation de sources administratives. Il suivra donc avec intérêt l'achèvement des projets CLAP -connaissance locale de l'appareil productif- et ESTEL -estimation locale des personnes en emploi-. Il demande à être informé dès 2005 des premiers résultats obtenus.
16. Le Conseil se félicite de l'accroissement du volume des données locales disponibles gratuitement sur les sites internet des services producteurs de statistiques et notamment de l'Insee. Il souhaite qu'une étape supplémentaire soit franchie en 2005 avec l'ouverture du **site internet des statistiques locales** de l'Insee, destiné en particulier à mettre à disposition les données du recensement, ainsi que du site de l'Observatoire des territoires, destiné tout à la fois à fournir les indicateurs associés aux principales politiques d'aménagement du territoire ainsi qu'à satisfaire les besoins de l'ensemble des décideurs économiques.
17. Le Conseil recommande d'intensifier la **mobilisation des sources administratives au niveau infra-communal** afin de rendre les résultats accessibles aux acteurs locaux à un niveau géographique leur permettant d'apprécier leur intervention sur les territoires cibles de la politique de la ville, ainsi qu'aux instances nationales chargées de l'observation des politiques locales.  
A cet effet, le Conseil se réjouit de la mise en œuvre d'un traitement infra-communal des déclarations annuelles des données sociales (DADS) au lieu de résidence des salariés. Il préconise de compléter ce dispositif par la mobilisation des données administratives sur les mesures d'aide à l'insertion professionnelle.  
Le Conseil prend acte des besoins importants d'indicateurs pertinents afin de répondre aux objectifs de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'urbanisme.

Il souhaite que la réflexion se poursuive sur la définition précise des indicateurs pertinents pour le suivi des populations résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et dans les autres territoires de la politique de la ville ; il encourage la poursuite d'observations régionales ou locales permettant d'éclairer cette réflexion (répartition des bénéficiaires de la couverture maladie universelle, accès aux soins, exploitation des bilans de santé scolaire, mesure de l'évitement qui affecte des établissements scolaires...).

Le Conseil souhaite que les besoins ainsi définis soient examinés au sein des formations concernées du Cnis.

18. Le Conseil se réjouit de la diffusion sur le site internet du Cnis, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les finances locales, du **guide statistique des finances locales**. Il demande aux organismes qui ont coopéré pour le rédiger, de l'enrichir et de le mettre à jour très régulièrement, dès 2005. Il souhaite qu'une diffusion la plus large possible soit faite auprès des utilisateurs concernés.

## SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

### Avis sur le programme statistique 2005

1. Le Conseil souligne la nécessité de développer le **système d'information sur les déterminants des états de santé** et suivra en particulier avec intérêt la mise en place de l'enquête sur la santé et les itinéraires professionnels.
2. Le Conseil soutient les efforts de l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé, anciennement CreDES) en vue de définir les conditions de mise en place d'un **système d'information public sur la médecine de ville**.
3. Le Conseil souhaite que tous les efforts soient faits pour que le **Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM)** soit rapidement utilisable à des fins statistiques.
4. Le Conseil renouvelle sa demande pour mettre en place au niveau européen de nouveaux outils d'observation des itinéraires migratoires des ressortissants des pays membres et des pays tiers et assurer une **meilleure information sur les étrangers**, notamment en situation irrégulière, leurs conditions de vie et leur état de santé.
5. Le Conseil soutient la réflexion engagée par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sur la question des **territoires pertinents pour l'action sociale**. Il souhaite être informé des travaux menés en collaboration notamment avec la Drees et le ministère de l'équipement pour mettre en place un système d'informations partagées.
6. Le Conseil salue la mise en place par l'Insee de la **Base permanente d'équipements** réalisant un inventaire des équipements des communes à partir de sources administratives ; cet outil sera particulièrement utile pour analyser et évaluer l'offre dans le secteur de la santé et du social. Il souhaite être informé de l'état d'avancement de ces travaux.
7. Le Conseil renouvelle son intérêt pour la mise en place d'un **système raisonné d'indicateurs de performance des établissements hospitaliers** utile pour l'information des usagers et des professionnels et indispensable à l'évaluation des programmes gouvernementaux.

*Projet d'avis proposé par le groupe de travail « connaissance du médicament » et adopté à l'issue d'une consultation écrite de la formation santé, protection sociale :*

8. Le Conseil approuve le rapport sur la **connaissance statistique du médicament**, considérant que la mise en oeuvre des préconisations devrait permettre d'améliorer et de compléter l'information sur ce thème ainsi que l'accessibilité aux sources existantes, notamment pour les chercheurs. Il formule le souhait appuyé qu'un suivi de ces recommandations, en particulier celles qui concernent l'innovation et le médicament à l'hôpital, soit assuré périodiquement.

*Par ailleurs, la formation s'associe au projet d'avis émis le 25 mai 2004 par la formation démographie, conditions de vie :*

Le Conseil souhaite que les opérations prévues par l'Observatoire national de la Délinquance, le Ministère de la Justice, la Drees et l'Insee permettent d'améliorer la **connaissance statistique des phénomènes de violence et de délinquance**.

## **Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008**

*En préambule au projet d'avis, le Conseil, soucieux de voir préservés les moyens d'observation statistique dans le domaine de la santé et de la protection sociale, rappelle l'importance de ce domaine dans le PIB ainsi que la nécessité de pouvoir suivre et évaluer les programmes de santé publique mis en place par le gouvernement dans le cadre de la future loi de santé publique.*

1. En application des préconisations du rapport du Cnis « **Connaissance statistique de l'état de santé de la population** », le Conseil :
  - suivra avec attention les travaux de refonte du système d'enquêtes sur la santé de la population dans le cadre de la future enquête européenne,
  - approuve la mise en place d'un dispositif d'observation de la santé dans le cadre des soins délivrés par la médecine de ville,
  - encourage la mise en œuvre d'une enquête sur les liens entre santé, conditions de travail et parcours professionnels pour l'ensemble de la population active.
2. En ce qui concerne la **médecine de ville**, le Conseil encourage la poursuite de l'effort de connaissance des activités, des pratiques professionnelles et des revenus imposables des professionnels du domaine.
3. Le Conseil suivra avec attention les recommandations du groupe de travail du CNIS sur le **médicament** afin, notamment, de faciliter l'accès aux sources d'information des statisticiens et des chercheurs en précisant notamment les règles de publication des travaux à partir de ces sources et de formuler des propositions d'amélioration des réponses aux besoins de l'ensemble des acteurs.
4. Le Conseil réaffirme son intérêt pour le **Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM)**. Il souhaite être informé de l'état d'avancement des dispositifs d'accès aux entrepôts de données pour les chercheurs et les statisticiens, en particulier de la possibilité de constituer des échantillons à la demande à des fins d'études ou d'enquêtes.
5. Le Conseil recommande qu'une réflexion soit menée pour mettre en place au niveau européen de nouveaux outils d'observation des **phénomènes migratoires**. Il souhaite en particulier qu'une meilleure information soit assurée sur les étrangers, notamment en situation irrégulière, leurs conditions de vie et leur état de santé.
6. Le Conseil recommande qu'une réflexion méthodologique soit menée sous l'égide de l'Insee afin de mieux appréhender les **situations de violence**, en particulier les violences subies par les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant en institutions.
7. Le Conseil souhaite que les efforts soient poursuivis pour appréhender les **phénomènes de discrimination** dans le cadre d'une réflexion à l'échelle européenne notamment en termes d'harmonisation des méthodes.
8. Le Conseil souligne l'intérêt de suivre une **cohorte d'enfants**, indépendamment du ménage auquel ils sont rattachés, afin d'améliorer les analyses sur la mobilité sociale et l'impact des transferts sociaux.
9. Le Conseil souligne l'intérêt d'une approche globale des **conditions de vie des personnes âgées**, y compris en institution.



10. Le Conseil encourage les travaux menés sur les **professions sociales** dans le contexte de leur évolution afin de renouveler les nomenclatures et mieux connaître leurs conditions d'activité.
11. Le Conseil encourage vivement la mise en place d'outils d'observation des **consommations alimentaires** de la population, en particulier pour certaines populations défavorisées ou vivant en institution.
12. Le Conseil suivra avec attention les travaux réalisés sur les comptes nationaux afin d'améliorer le suivi et la connaissance de la **formation des prix dans le domaine de la santé** ainsi que l'agrégation des dépenses sociales et fiscales dans le domaine de la protection sociale. Il encourage tous les efforts qui pourront être menés pour faciliter la comparaison avec les comptes de la sécurité sociale dans le respect des différents cadres de référence.
13. Le Conseil rappelle la nécessité de disposer d'une **information territorialisée et cohérente au niveau national dans le domaine de la santé et de la protection sociale**.
14. Le Conseil marque son intérêt pour la mise en place d'un système raisonné d'**indicateurs de performance des établissements hospitaliers**, appropriables par les professionnels et les usagers.